

Programme 4 : Logement

L'accès au logement est un facteur essentiel pour une bonne intégration sociale des migrants et des réfugiés dans le pays d'accueil.

Ce programme vise à favoriser l'accès à un logement décent pour les migrants, en particulier ceux à faibles revenus. Il vise à atteindre un objectif spécifique qui est de promouvoir le droit au logement des immigrants réguliers et réfugiés dans les mêmes conditions que les Marocains. (OSP 7)

Dans ce sens, et depuis 2015, les migrants peuvent bénéficier des offres de logement social au même titre que les marocains. Il s'agit des :

- Logements à faible valeur immobilière à 140 000 MAD TTC.
- Logements sociaux à 250 000 MAD HT.
- Logements destinés à la classe moyenne au-delà de 250 000 MAD TTC.

1. Activités et résultats 2017-2018

Afin d'assurer un logement dans l'immédiat aux migrants en situation de vulnérabilité, le MDCMREAM en collaboration avec ses partenaires assurent un hébergement d'urgence pour cette catégorie. Dans ce sens, dans le cadre du projet « Pilier de développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection (RDPP) » en Afrique du Nord, mis en œuvre par l'OIM de concert avec le MDCMREAM, les lignes directrices sur l'hébergement d'urgence pour les victimes de la traite et les enfants séparés et non accompagnés ont été élaborées. Ces lignes visent à soutenir les autorités nationales et les organisations de la société civile dans le renforcement du réseau d'hébergement d'urgence pour les populations migrantes, les demandeurs d'asile, les réfugiés ainsi que les communautés d'accueil. L'objectif principal est d'établir des procédures ainsi que des recommandations spécifiques pour la gestion de l'accueil, la prise en charge et l'hébergement d'urgence conformément à la législation internationale ratifiée par le Maroc et le cadre législatif nationale. A cet

effet, deux ateliers de réflexion ont été organisés en présence de tous les acteurs concernés sur les thématiques des enfants non accompagnés et les victimes de la traite des êtres humains respectivement, les 3-4 mai 2018 et les 14-15 mai 2018.

Par ailleurs, le HCR, en partenariat avec la FOO, a mis en place un appartement d'urgence attribué aux réfugiés pour une durée allant d'une à deux semaines afin de les aider à chercher un autre logement plus sécurisé avec l'appui des assistants sociaux et les agents communautaires (68 bénéficiaires sur la période 2017-2018). En plus, 70 personnes ont bénéficié des appartements de protection pour les moyennes et longues durées en 2018.

Finalement, et dans l'objectif de renforcer la réflexion autour de la situation de logement des migrants et des réfugiés, le Conseil National des Droits de l'homme a organisé, le 29 mars 2018, un atelier sur le thème «Résidence et logement des migrants, situation actuelle, défis et perspectives». Il était l'occasion d'échanger autour des problèmes et défis rencontrés et formuler des recommandations pour améliorer la situation du logement des migrants.

2. Recommandations spécifiques 2018-2019

Pour renforcer le programme « Logement », les recommandations proposées sont les suivantes :

- Intégrer le volet migration au système de collecte de données spécifique à l'achat des biens immobiliers (nombre de migrants qui ont acheté des biens immobiliers, leurs valeurs, emplacement géographique...).
- Enrichir le débat et la réflexion publique sur des solutions durables d'hébergement des migrants.
- Sensibiliser les propriétaires marocains de logement pour faciliter l'accès des migrants au logement, soit via l'achat ou la location, et les informer sur les procédures administratives et juridiques à suivre.

- Renforcer les structures d'hébergement d'urgence pour les migrants les plus vulnérables qui sont en cours d'installation au Maroc, ou qui sont en situations particulières notamment les personnes âgées, les femmes, les enfants...etc.
- Augmenter la disponibilité des hébergements temporaires protégés et adaptés (particulièrement pour les victimes de la traite et les mineurs non accompagnés).
- Sensibiliser les banques afin de faciliter l'octroi des crédits de logement aux migrants en situation administrative régulière, remplissant les conditions d'éligibilité fixées par les banques.

Programme 5 : Assistance sociale et humanitaire

Le programme « Assistance sociale et humanitaire » vise à intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et de développement social et apporter une assistance judiciaire aux migrants et réfugiés.

Les objectifs spécifiques poursuivis pour ce programme sont les suivants :

- Apporter une assistance juridique aux immigrés (OSP 8).
- Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et développement social (OSP 9).

Ces objectifs sont répartis sur 5 actions.

1. Activités et résultats 2017-2018

Pour cette année, plusieurs efforts ont été fournis, par le MDCMREAM et ses partenaires, pour améliorer les conditions de vie des catégories vulnérables de migrants.

a) L'assistance juridique

Afin de garantir les droits des migrants à un accès effectif à la justice, le Ministère de la Justice a mis à la disposition des migrants une panoplie de services judiciaires, allant de la représentation par des avocats, l'aide des interprètes compétents jusqu'aux facilités d'accès aux autorités consulaires.